Version entrée en vigueur au 29 février 2024

Arrêté du 26 novembre 2003 fixant la liste des astreintes mises en place au sein de la direction générale de l'aviation civile, des établissements publics qui en dépendent et du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile

NOR : EQUA0301056A

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,
Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2003-1129 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de rémunération des astreintes et de compensation des interventions professionnelles effectuées au sein de la direction générale de l'aviation civile, dans les établissements publics qui en dépendent et au bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile ;
Vu l'avis du comité technique paritaire central de la direction générale de l'aviation civile en date du 6 février 2003,
Arrête :

Article 1

La liste des astreintes assurées au sein de la direction générale de l'aviation civile, des établissements publics qui en dépendent et du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile est fixée par le tableau figurant en annexe au présent arrêté.

Article 2

Le directeur général de l'aviation civile, le directeur du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile et le directeur général d'Aéroports de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera applicable à compter du 1er décembre 2003 et publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Modifié par Arrêté du 16 février 2024 - art. 1

SERVICE	OBJET DE L'ASTREINTE	NOMBRE ET TYPE D'ASTREINTE
Direction générale	Astreinte de direction générale.	1 astreinte de semaine (1).
Pôle de la communication	Astreinte de direction.	1 astreinte de semaine 1 astreinte de fin semaine1 astreinte de jour férié isolé.
Cabinet	Astreinte (chauffeur).	1 astreinte de semaine 1 astreinte de fin semaine1 astreinte de jour férié isolé.
Cabinet	Astreinte de direction.	1 astreinte de fin de semaine (entre le 26/07 et le 11/08/2024 et entre le 28/08 et le 08/09/2024).
Secrétariat général		
Secrétariat interrégional Grand-Paris-Subdivision Paris 15 (Farman) de la division logistique	Astreinte technique.	1 astreinte de semaine.
Secrétariat interrégional	Astreinte d'exploitation	2 astreintes de semaine

Nord	viabilité hivernale.	(entre le 15/11 et le 31/03).
Secrétariat interrégional Nord	Astreinte technique.	1 astreinte de semaine.
Sous-direction des affaires financières et du contrôle de gestion	Astreinte de continuité de service (PLF)	2 astreintes de fin de semaine et de jours fériés, dans la limite de 3 par an.
Direction du numérique	Astreinte opérationnelle et technique.	5 astreintes de semaine.
Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA)	Astreinte de maintenance.	2 astreintes de semaine.
	Astreinte de suivi de travaux.	5 astreintes de semaine. 3 astreintes de fin de semaine et de jour férié.
	Astreinte d'exploitation viabilité hivernale.	2 astreintes de semaine (entre le 15/11 et le 31/03).
École Nationale de l'Aviation Civile		
Direction de la formation au pilotage et des vols : Bureau des opérations centralisées (site de Toulouse)	Astreinte opérationnelle et technique.	1 astreinte de fin de semaine et jours fériés.
Centre de Melun	Astreinte opérationnelle et technique.	2 astreintes de semaine.
Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile	Astreinte enquêtes-accidents (niveau central).	1 astreinte de semaine et 2 astreintes de fin de semaine
Direction de la stratégie et des ressources de la direction des services de la navigation aérienne		
SDRH	Astreinte de continuité opérationnelle	1 astreinte de semaine 1 astreinte de fin de semaine et jours fériés
Direction de la sécurité de la direction des services de la navigation aérienne	Astreinte opérationnelle cyber	1 astreinte de semaine (entre le 06/05 et le 13/05/2024, entre le 22/07 et le 19/08/2024 et entre le 26/08 et le 09/09/2024).
Direction des opérations de la direction des services de la navigation aérienne		
Échelon central	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Echelon central (CDM)	Astreinte opérationnelle	1 astreinte de semaine
Echelon central (Cyber)	Astreinte opérationnelle cyber	1 astreinte de semaine (entre le 06/05 et le 13/05/2024, entre le 22/07 et le 19/08/2024 et entre le 26/08 et le 09/09/2024).
CESNAC	Astreinte opérationnelle et technique.	1 astreinte de semaine.
CRNA Est	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique (radar).	2 astreintes de fin de semaine 4 fois par an.

CRNA Sud-Est	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique (antennes avancées).	1 astreinte de fin de semaine et jours fériés.
	Astreinte technique de centrale énergie.	1 astreinte de semaine.
CRNA Sud-Ouest	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique de centrale énergie.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique (radar).	2 astreintes de fin de semaine 4 fois par an.
CRNA Ouest	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique de centrale énergie.	1 astreinte de semaine.
SNA Région parisienne		
CRNA Nord	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique (radar).	2 astreintes de fin de semaine 4 fois par an.
Paris-Charles-de-Gaulle (CDM)	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Paris-Charles-de-Gaulle	Astreinte opérationnelle et technique.	2 astreintes de semaine.
Organisme d'Orly	Astreinte opérationnelle et technique.	2 astreintes de semaine.
Organisme d'Orly	Astreinte technique (antennes avancées, Melun)	2 astreintes de fin de semaine et jours fériés
Organisme d'Orly	Astreinte opérationnelle (aviation générale).	1 astreinte de fin de semaine et de jours fériés.
SNA Nord		
Siège	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Siège	Astreinte technique.	1 astreinte de fin de semaine
Siège	Astreinte technique de centrale énergie.	1 astreinte de fin de semaine entre le 1er mai et le 31 octobre.
Aérodrome de Beauvais	Astreinte technique.	1 astreinte de fin de semaine entre le 1er mai et le 31 octobre.
SNA Nord-Est		
Siège	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Aérodrome de Bâle-Mulhouse	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
SNA Ouest		
Siège	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
SNA Centre-Est		

Siège	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Aérodrome de Clermont-Ferrand	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
SNA Sud-Est		
Siège	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Ajaccio	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Bastia	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique (Bastia, Calvi, antennes avancées)	1 astreinte de semaine dans la limite de 12 semaines par an entre le 15 juin et le 15 septembre
SNA Sud		
Siège	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
SNA Sud-Ouest		
Siège	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Siège	Astreinte technique pour la centrale énergie.	2 astreintes de semaine.
SNA Sud-Sud-Est		
Siège	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Montpellier-Méditerranée	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
SNA Antilles-Guyane		
Siège	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Aérodrome de Pointe-à-Pitre-Le Raizet	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Aérodrome de Cayenne-Félix Eboué	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique.	1 astreinte de semaine.
SNA océan Indien		
Siège	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Service de l'aviation civile de Saint-Pierre-et-Miquelon		
Siège	Astreinte technique de maintenance.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique de centrale énergie.	1 astreinte de semaine.
Direction de la sécurité de l'aviation civile		
DSAC	Astreinte de direction	8 astreintes de semaine entre le 15/07 et le 08/09/2024.
DSAC Nord		
DSAC	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.	2 astreintes de semaine.
DSAC	Astreinte de direction.	1 astreinte de semaine.
Région Hauts-de-France (Lille, Calais, Le Touquet et Merville)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Région Hauts-de-France (Beauvais),	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.

Région Ile-de-France	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
DSAC Sud-Ouest		
DSAC	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.	1 astreinte de semaine dans la limite de 26 semaines par an.
DSAC (Bordeaux)	Astreinte de direction	1 astreinte de semaine.
Région Nouvelle Aquitaine (Bordeaux)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Région Nouvelle Aquitaine (Pau)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Région Nouvelle Aquitaine (Poitiers)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
DSAC Sud		
DSAC	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.	1 astreinte de semaine dans la limite de 26 semaines par an.
DSAC	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
DSAC (Toulouse)	Astreinte de direction.	1 astreinte de semaine.
Région Occitanie (Toulouse)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Région Occitanie (Montpellier-Méditerranée)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
DSAC Ouest		
DSAC	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.	1 astreinte de semaine dans la limite de 26 semaines par an.
DSAC (Brest et Rennes)	Astreinte de direction.	1 astreinte de semaine.
Région Bretagne (Brest)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Région Pays de la Loire (Nantes)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Région Centre-Val-de-Loire (Tours)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Région Normandie (Deauville, le Havre et Rouen)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
DSAC Nord-Est		
DSAC	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.	1 astreinte de semaine dans la limite de 26 semaines par an
DSAC (Strasbourg)	Astreinte de direction.	1 astreinte de semaine.
Région Bourgogne-Franche-Comté (Dijon)	Astreinte enquêtes-accidents (Bourgogne-Franche-Comté)	1 astreinte de semaine.
Région Grand-Est (Strasbourg)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Région Grand-Est (Metz-Nancy-Lorraine)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
DSAC Centre-Est		

DSAC	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.	1 astreinte de semaine dans la limite de 26 semaines par an.
DSAC (Lyon)	Astreinte de direction.	1 astreinte de semaine.
Région Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Région Auvergne-Rhône-Alpes (Clermont-Ferrand)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
DSAC Sud-Est		
DSAC	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.	2 astreintes de semaine dans la limite, pour chaque astreinte, de 36 semaines par an.
DSAC (Aix-en-Provence)	Astreinte de direction.	1 astreinte de semaine.
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille-Provence)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Nice-Côte d'Azur)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Collectivité territoriale Corse (Corse)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
DSAC Antilles-Guyane		
DSAC	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.	1 astreinte de semaine dans la limite de 26 semaines par an.
DSAC (Fort-de-France)	Astreinte de direction.	1 astreinte de semaine.
Martinique (Fort-de-France)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Guadeloupe (Pointe-à-Pitre)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Guyane (Cayenne)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
DSAC océan Indien		
DSAC	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.	1 astreinte de semaine dans la limite de 18 semaines par an.
DSAC (Saint-Denis)	Astreinte de direction.	1 astreinte de semaine.
DSAC (Saint-Denis)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
DSAC et SNA océan Indien		
Dzaoudzi-Pamandzi	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
SEAC Polynésie française		
SEAC	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.	1 astreinte de semaine dans la limite de 18 semaines par an.
Tahiti-Faaa	Astreinte de direction (SEAC).	1 astreinte de semaine.
Tahiti-Faaa	Astreinte enquêtes-accidents (Territoire).	1 astreinte de semaine.

Tahiti-Faaa	Astreinte technique de maintenance.	1 astreinte de semaine.
Tahiti-Faaa	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Service mixte " Direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie "		
Service mixte " DAC/ NC "	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.	1 astreinte de semaine dans la limite de 18 semaines par an.
Nouméa	Astreinte de direction (Service mixte " DAC/ NC ").	1 astreinte de semaine.
Nouméa	Astreinte enquêtes-accidents (Territoire).	1 astreinte de semaine.
Nouméa	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Nouméa	Astreinte technique de centrale énergie	1 astreinte de semaine.
Nouméa-La Tontouta	Astreinte technique de maintenance.	1 astreinte de semaine.
SEAC des îles Wallis-et-Futuna		
SEAC	Astreinte de direction.	1 astreinte de semaine.
SEAC	Astreinte opérationnelle.	3 astreintes de semaine.
SEAC	Astreinte technique de maintenance.	1 astreinte de semaine.

(1) Une astreinte de semaine couvre une période de 7 jours sur 7.

Fait à Paris, le 26 novembre 2003.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'aviation civile,
M. Wachenheim